

AG : TCP/HAI/2904
Rapport terminal

**DÉVELOPPEMENT LOCAL ET AMÉNAGEMENT DES TERRES POUR UN PROGRAMME NATIONAL DE
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

HAÏTI

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PROJET



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

ROME, 2003

AG : TCP/HAI/2904
Rapport terminal

**DÉVELOPPEMENT LOCAL ET
AMÉNAGEMENT DES TERRES POUR UN
PROGRAMME NATIONAL DE SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET DE GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES**

HAÏTI

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PROJET

**Rapport préparé pour
le Gouvernement d'Haïti**

par

**L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Agissant en qualité d'agence d'exécution**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 2003**

Les désignations utilisées et la présentation des données qui figurent dans le présent document n'impliquent, de la part des Nations Unies ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune prise de position quant au statu juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou zones maritimes, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture tient à remercier vivement les organisations et personnalités qui l'ont aidé dans la réalisation du projet en lui fournissant des renseignements, avis et facilités.

TABLE DES MATIERES

Page

LISTE DES ABREVIATIONS

1. INTRODUCTION

- 1.1 Historique du projet
- 1.2 Dispositions officielles
- 1.3 Objectifs du projet

2. RESULTATS DES TRAVAUX REALISES ET CONCLUSIONS

- 2.1 Une équipe nationale formée
- 2.2 Aménagement des parcelles
- 2.3 Système de crédit opérationnel
- 2.4 Organisation de la dynamique locale de la commune de marmelade
- 2.5 Semences et outils et fonds d'appui/roulement
- 2.6 Production de supports de communication
- 2.7 Revue des activités et acquis du programme GCP/HAI/015/NET et d'autres projets similaires
- 2.8 Proposition d'un programme national de sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles
- 2.9 Conclusions

3. RECOMMANDATIONS

Annexe 1 Schéma 1 : Proposition d'organigramme pour chaque nouveau site

Schéma 2 : Mise en œuvre des aménagements

Schéma 3 : Mise en œuvre des formations

Annexe 2 LISTE DU PERSONNEL LISTE DU PERSONNEL

Annexe 3 FORMATION

Annexe 4 LISTE DES DOCUMENTS PREPARES AU COURS DU PROJET

LISTE DES ABREVIATIONS

ADM	Association pour le Développement de Marmelade
ASSODLO	Association Haïtienne pour la Maîtrise des Eaux et des Sols
BAC	Bureau Agricole Communal
BID	Banque Inter-Américaine de Développement
CARE	Cooperative for American Relief Everywhere
CASEC	Conseil d'administration de la section communale
CCCP	Comité Communal de Concertation et de Planification
CD	Comité de Développement (au niveau de Section Communal)
CEE	Communauté économique européenne
CFAIM	Centre de formation en aménagement intégré des mornes
CRDA	Centre de recherche et de documentation agricole
CT	Collectivités Territoriales
CTP	Conseiller technique principal
CTPD	Coopération technique entre pays en voie de développement
DDA	Direction départementale agricole
DDAA	Direction Départementale Agricole de l'Artibonite
DFPC	Direction de formation et de perfectionnement des cadres
DRN	Direction des ressources naturelles
EMAD	Ecole moyenne d'agriculture de Dondon
FACUM	Fédération des Associations Coeurs Unis de Marmelade
FAMV	Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization)
FEREP	Fonds d'exploitation des ressources du pays
FETRAM	Fédération des Travailleurs de Marmelade
HIMO	Haute intensité de main d'oeuvre
INARA	Institut National de Recherche Agronomique
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MARP	Méthode active de recherche et planification participative
MOPAP	Mouvement des Paysans de Platon
ODFM	Organisation pour le Développement des Femmes de Marmelade
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PADF	Pan American Development Foundation
PAM	Programme alimentaire mondial
PCT	Programme de Coopération Technique
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local (au niveau de Section Communal)
PRODETER	Programmes de développement de terroirs et d'aménagement de bassins versants
STABEX	Fonds de stabilisation des revenus d'exportation
UNIQ	Université Quisqueya
UPAM	Union des Paysans Agricoles de Marmelade
USAID	United States Agency for International Development

1. INTRODUCTION

1.1 HISTORIQUE DU PROJET

La République d'Haïti (27 750 Km²) est située dans la partie occidentale de l'île d'Hispaniola où elle occupe un tiers de la superficie totale, le reste constituant la République dominicaine. La population du pays atteignait environ 8 millions d'habitants en 2000 avec un taux d'accroissement voisin de 2% par année ce qui veut dire qu'elle double tous les 34 ans. La population rurale est estimée à 70% mais étant donné le caractère agricole d'un grand nombre d'agglomérations, on peut dire que 90% de la population vit de l'agriculture. La densité moyenne est voisine de 300 hab/km² mais elle peut atteindre plus de 500 hab/km² dans les plaines et les montagnes humides. Le PIB par habitant est voisin de 460 dollars des EU ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes (3840 dollars des EU). Haïti se situe au 146ième rang de l'indice de développement humain.

Le pays est divisé en 9 départements, 41 arrondissements, 133 communes et 565 quartiers et sections communales. Les communes et les sections communales constituent des collectivités territoriales proches des habitants et disposant d'organes directeurs élus.

Le pays est à 75% montagneux. L'intensité des précipitations et l'exploitation anarchique des ressources naturelles ont provoqué une érosion généralisée et à très grande échelle. D'après la plupart des estimations 10 000 à 15 000 ha des terres deviennent stériles et improductifs chaque année. Les taux d'érosion en Haïti sont très inquiétants et exigent des interventions techniques et politiques urgentes. En plus de la perte de terres agricoles sur les collines, la perturbation des cycles hydrologiques et l'érosion occasionnent des dégâts au niveau des infrastructures d'irrigation des plaines et les routes. La surexploitation actuelle des ressources forestières disponibles pourrait non seulement priver le pays de sa source majeure d'énergie, mais également de la protection par le couvert végétal des zones de culture dans les bas-fonds et les plaines.

Le Gouvernement ainsi que les experts sont convaincus que la sécurité alimentaire de ce pays nécessitera une intensification durable de la production alimentaire dans les plaines qui devrait aller de pair avec la protection du couvert végétal et la stabilisation des systèmes de production dans les zones montagneuses. La misère rurale, la déforestation et la dégradation des terres sont liées et constituent à la fois les causes et les conséquences de la pauvreté rurale et de la dégradation de l'environnement. Ces interrelations doivent être prises en considération et montrent que les activités de conservation des eaux et des sols doivent inclure des efforts pour le renouveau économique des communautés rurales.

C'est dans ce contexte que le projet GCP/HAI/015/NET « Appui à l'agriculture durable et à la conservation des eaux et des sols dans les montagnes humides d'Haïti » a été approuvé en 1999, avec comme objectif l'intensification et la diversification des systèmes de production des montagnes par une agriculture conservatrice et durable. Le projet a travaillé à la mise en place de mesures anti-érosives, intégrées dans les systèmes de production et a utilisé une méthodologie participative et de développement local. La zone du projet est la région de Marmelade, située

dans les montagnes humides du Nord d'Haïti et qui se trouve à cheval sur les bassins versants supérieurs de plusieurs grandes rivières du nord du pays. Ainsi les plaines les plus productrices d'Artibonite, Gonaïves, Trois Rivières, Limbé et Bassin Bleu sont alimentées et irriguées par les rivières issues de cette zone faisant de la région de Marmelade, le château d'eaux d'Haïti.

Les activités menées par ce projet dans cette zone ont donné des résultats très satisfaisants. Il a évolué dans le cadre de la stratégie de décentralisation de l'Etat, d'une approche participative et de développement local dont il a suivi les différentes étapes : 1) information, 2) sensibilisation, 3) diagnostic, 4) organisation, 5) planification, 6) formation, 7) réalisation des actions communautaires et des actions d'aménagement des parcelles individuelles. Tout ces efforts ont donné comme résultats une dynamique très positive et une attitude très responsable de la part des tous les partenaires (agriculteurs/trices, autorités et services techniques locaux).

La structuration du milieu rural a connu également des résultats encourageants depuis la mise en place et la promotion de Comité Communal de Concertation et de Planification de Marmelade (CCCPM) et de trois Comités de Développement Locaux (CDL) au niveau des Sections communales. Ces initiatives viennent en effet en support au processus de décentralisation et déconcentration que la Constitution haïtienne de 1987 prône. La zone du Programme a été considérée comme une zone pilote par les responsables du processus de décentralisation du pays. Par ailleurs, d'autres projets se sont inspirés de cette expérience, tel que le Projet FENU dans le Nord-est et le projet de la GTZ dans le plateau central.

Le projet GCP/HAI/015/NET dont la première phase était terminée en juillet 2002, prévoyait d'assurer sa durabilité et sa répliation grâce à une deuxième phase. Or, suite à la réévaluation par le Gouvernement des Pays Bas des critères d'éligibilité des pays à ses fonds d'aide au développement, Haïti a été retiré de la liste des pays pouvant bénéficier du programme d'aide et de coopération néerlandais. Ceci avait mis la suite du projet GCP/HAI/015/NET en situation incertaine face à la non garantie de financement de sa seconde phase.

Afin de maintenir la dynamique du GCP/HAI/015/NET et de ne pas compromettre les possibilités de suivi, il était indispensable d'assurer la poursuite des activités principales de la Phase I du GCP/HAI/015/NET et de formuler une proposition élargie dans le domaine de la sécurité alimentaire, pour présentation aux potentiels bailleurs de fonds. Au vu de ces éléments, endossés lors de la Réunion d'Examen Tripartite (RET), le Gouvernement a sollicité l'assistance de la FAO. La FAO a répondu à cette requête et a approuvé le TCP/HAI/2904 qui a été mis en œuvre le 1 janvier 2003 et qui l'objet du présent rapport.

1.2 DISPOSITIONS OFFICIELLES

La lettre d'accord entre le Gouvernement d'Haïti et la FAO a été signée le 13 décembre 2002, fixant à 8 mois la durée des activités. La date de démarrage officielle du projet fut le 22 novembre 2002.

Conformément à cet accord, la FAO devait fournir les services nécessaires d'appui technique, recruter, au nom du Gouvernement, les experts et consultants internationaux, et prendre en charge les frais de personnel.

La contribution du Gouvernement de la FAO, fixé à 385.000 \$ EU devait servir à couvrir des frais de personnel (cf. annexe 2), de formation (cf. annexe 3), des services contractuels et des frais divers.

La contribution du Gouvernement consisté principalement en la mise à la disposition du projet de personnel de contre partie (cf. annexe 2) et les bureaux pour le personnel du projet.

La date effective de démarrage fut le 2 janvier 2003, avec le recrutement du Consultant principal et l'expert en Approche participative.

Le MARNDR a affecté au projet un agronome qui a assuré les fonctions de Directeur national dès le démarrage du projet.

La date de fin projet (NTE) a été fixée initialement le 31 juillet 2003, cependant après la deuxième révision budgétaire une prolongation a été intervenue pour rapporter cette date jusqu'au 31 octobre 2003, afin d'éviter une discontinuité avec la deuxième phase du projet GCP/HAI/015/NET financée par la Coopération Canadienne.

1.3 OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet sont les suivants :

- a) Consolider et valoriser les acquis de la phase I du GCP/HAI/015/NET en matière 1) d'amélioration de la capacité des agriculteurs/trices et les différents acteurs concernés à prendre en main leur développement personnel et collectif ainsi que le développement durable de leur zone et 2) d'augmentation des revenus de la population par la diversification et l'intensification de la production agricole et l'amélioration durable de la productivité des terres.
- b) Mener une revue des approches, méthodes, techniques et outils de développement local appliqués au sein du projet GCP/HAI/015/NET et d'autres projets similaires ¹ en appréciant les modalités de leur réplification pour la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles au niveau local, régional et national.
- c) Formuler un programme national de sécurité alimentaire et de conservation des ressources naturelles en matière d'approche participative, d'intensification et de diversification des cultures, d'aménagement des parcelles et de mise en place de technologies de conservation des terres et des eaux, adaptées aux conditions de la petite agriculture.

¹ Projets: Café Bambou (Marmelade), FENU (Nord Est), GTZ (Nord et Centre), PDR (Centre, Sud, Grande Anse), PPI (Sud, Ouest, Nord Ouest), PICV II (Centre), MEDA (Nord – Ouest – Sud), OXFAM -QUEBEC (Nippes)

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations de Marmelade, producteurs et productrices, les responsables des comités locaux et les cadres et techniciens appuyant le développement local dans la zone et plus largement impliqués dans d'autres zones du pays.

2. RESULTATS DES TRAVAUX REALISES ET CONCLUSIONS

2.1 UNE ÉQUIPE NATIONALE FORMÉE : Les cadres et techniciens nationaux (12) du BAC ont été formés et ils sont fonctionnels pour appliquer et pour développer dans d'autres zones, les approches participatives et l'agriculture durable. Cette équipe est formé par 4 Agronomes, 2 techniciens et 6 animateurs (3 animatrices et 3 animateurs). Le Bureau Agricole Communal a été organisé en six unités techniques sous la responsabilité de cette équipe :

- *Unité d'Aménagement et conservation des sols et des eaux* : Elle est chargée des aménagements aussi bien au niveau des parcelles que ceux des ravines et des sources d'eau. Une formation sur mesure a été donnée aux membres de cette unité, afin de répondre aux différents problèmes de la Commune de Marmelade. Il est à souligner qu'un projet d'aménagement des sources d'eau financé par la Coopération japonaise (US\$ 71 000) est en cours d'exécution, dont cette Unité fait le suivi avec le Comité de développement de la Section Crête à pins.
- *Unité de Production végétale* : Cette Unité est chargée de la gestion du couvert végétale en introduisant des nouvelles variétés adaptées à la zone qui aient de l'intérêt économique pour les agriculteurs/trices. Les variétés suivantes ont été expérimentées : Canne à sucre, ananas, papaye, piment, tomate, choux, gonbos, entre autres. Elle s'occupe également de l'amélioration de la fertilité des sols à travers l'utilisation du composte.
- *Unité de Production animale* : La tâche principale de cette unité est la consolidation du système agro-sylvo-pastoral, promu par le projet. Il s'agit de planter des haies vives qui forment les terrasses progressives qui sont exploités avec des cultures rentables ; les haies vives produisent du fourrage pour alimenter un beauf / vache ; ce beauf / vache produit du fumier qui est utilisé pour faire du compost avec les résidus des récoltes ; à son tours ce compost est utilisé pour fertiliser les terrasses progressives et augmenter ainsi la productivité des parcelles aménagées. Il y a une étroite coordination entre les unités d'aménagement, production végétale et production animale pour assurer la réussite de l'adoption de ce système.
- *Unité de Crédit* : Les responsables de cette Unité ont la tâche d'aider les agriculteurs/trices dans l'élaboration de leur dossier afin d'évaluer leur faisabilité technique et économique avant qu'ils soient soumis auprès de la la Caisse d'Epargne et Crédit de Marmelade (KEKAM) pour financement. Trois types de crédit sont gérés par l'intermédiaire de la KEKAM : Le Tout Petit Crédit Féminin, le crédit Warranté destiné à financer le stockage des grains (haricot, maïs ou sorgho) et le Matching grant destiné à financer des silos métalliques, de l'élevage bovin et caprin. Les agronomes, les animateurs, les comités de développement et la KEKAM maîtrisent ces trois mécanismes de crédit.
- *Unité de Base des données et Suivi-évaluation* : Cette Unité assure le suivi de toutes les activités du projet. Un Système d'Information Géographique (SIG) pour l'exploitation de la base de données du projet a été mis en place dans le cadre du projet

GCP/HAI/015/NET. Celle ci consiste en une articulation géo-référencée des informations techniques et socio-économiques concernant la commune de marmelade ainsi que des informations régionales et nationales. Toute l'équipe du projet a reçu une formation sur les Bases de Données / Système d'Information Géographique et un ingénieur-agronome affecté au BAC assure sa mise à jour.

- *Unité de Communication* : Cette Unité a comme tâche principale d'assurer la circulation de l'information à tous les niveaux en utilisant les différents outils de communication : radio, vidéo, photo et ordinateur. Les animateurs ont reçu des différentes formations en la matière. Pour des raisons opérationnelles, il a été encouragé une animatrice en particulier à se spécialiser dans ce domaine.

Chaque membre de l'équipe du BAC a des tâches spécifiques afin d'assurer le fonctionnement de cette structure. Cependant, il faudrait faire un test de répliquabilité dans une autre zone, afin de permettre à cette équipe de consolider les acquis.

Pour des questions pratiques en vue la replicabilité de la méthode dans d'autres communes et diminuer le coût des opérations, il serait souhaitable de regrouper ces unités et réduire ainsi le nombre de techniciens, comme suit :

- Unité agro – sylvo – pastorale : qui regroupe l'aménagement des terres, la production végétale et la production animale.
- Unité de financement rural : crédit, subventions, etc.
- Unité de Communication et suivi-évaluation (Base des Données)

Chaque Unité serait constituée par un Ingénieur Agronome, un technicien / animateur/trice, selon leur compétence (voir proposition d'organigramme en annexe 4).

Il est toujours possible d'avoir recours à des appuis ponctuels par des consultants nationaux et internationaux sur des sujets précis.

Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir l'équipe de Marmelade tel qu'elle est constituée (noyau technique), afin d'appuyer les équipes d'autres sites d'intervention qui n'ont pas encore acquis l'expérience dans ce type de projet. Ces nouvelles équipes auront la possibilité de recevoir des formations à Marmelade avant le démarrage des activités dans leurs propres zones d'action et sur demande au cours de l'exécution.

2.2 AMENAGEMENTS DES TERRES ET DES EAUX

2.2.1 Aménagement des parcelles : L'aménagement des parcelles se fait avant tout à l'initiative des agriculteurs qui, en concertation avec le Comité de Développement (CD) et l'équipe du projet, élabore un plan d'aménagement et un plan de financement tenant compte des choix de l'agriculteur en termes d'option technique, de moyen matériel et financier (temps, main d'œuvre, argent, superficie, etc.) et des risques encourus, dont une partie est couverte par le projet sous forme de subvention (intrants agricoles, outils, etc.). Ce plan d'aménagement et ce plan financier font partie d'un contrat de 2 à 3 ans, comprenant les engagements des deux parties. Le BAC s'engage à fournir l'assistance technique et financière à travers la caisse populaire (KEKAM) et

aussi une évaluation participative chaque année (Voir annexe 1 : Schéma No.1). Les résultats de cette évaluation permettent à l'agriculteur et au BAC de mesurer l'impact (l'efficacité des options techniques, les revenus dans le temps et dans l'espace). Pour ce faire, chaque agriculteur possède un fichier dans le système de Base de Données/Suivi-évaluation où toutes les informations (sites géoréférencés par GPS, photos de la parcelle, données techniques et socio – économiques) concernant l'évolution de son exploitation et en même temps des micros – bassins versants, sont analysées tout au long de l'exécution du contrat.

Actuellement la Base de Données possède des informations qui permettent de faire des propositions techniques formelles efficaces et rentables qui minimise les risques. Il faut souligner qu'il faut tenir compte des spécificités de chaque microclimat.

Un des impacts immédiats du projet c'est la replication des propositions techniques par certains agriculteurs/trices avec leurs propres moyens. Ils ont répliqué ce que les agriculteurs test avaient fait pendant la première phase et qui se sont constitué en agents de diffusion.

L'aménagement des 400 parcelles initié dans les zones pilotes a été complété et consolidé ; des nouveaux agriculteurs ont aménagé leurs parcelles encouragés par le Comité de Développement Local de chaque Section communal et sous la supervision technique de l'équipe du projet. Il faut souligner que 161 nouvelles parcelles, qui représentent une superficie de 56 ha, ont été aménagées durant la période janvier-septembre 2003. Pour cela, on a utilisé 230 387 boutures de canne à sucre, 32 821 plants d'ananas et 4 528 plants d'herbe éléphant.

Concernant l'amélioration de la fertilité des sols les techniques utilisées sont : Le compost, la rotation et les cultures alternés ainsi que la jachère. Toutes ces techniques sont pratiquées avec les associations de cultures suivantes : tomate – choux ; piment – choux ; tomate – piment ; tomate – persil ; piment – persil ; haricot – tomate. Tous ces cultures sont faites entre les haies vives d'ananas et/ou papayers ou des herbes fourragères sur les parcelles aménagées.

La technique du compost utilisée est basée sur un compost enrichi avec une faible quantité d'engrais chimique (tenant compte de la pauvreté des sols et de l'habitude de l'utilisation, par les agriculteurs, des engrais chimiques). Le temps de maturation du compost est de 6 semaines. Ce compost est utilisé de façon localisée par poquet, afin d'augmenter son efficacité par rapport à la productivité des cultures. Etant donné des exigences en termes de temps de production et de main d'œuvre, par rapport à la quantité produite pour une superficie donnée, le compost est utilisé progressivement pour les petites superficies (0, 05 Ha) au début de l'expérience et dès que l'agriculteur acquière les connaissances et la maîtrise des contraintes, il passe aux superficies moyennes (0, 25 Ha) et toujours avec des cultures les plus rentables (choux, haricots, piment, gombo, persil, tomate, papaye, etc.). Une période entre 2 et 3 ans (selon l'état de chaque parcelle) est prévu pour restaurer la fertilité des sols de ces petites et moyennes parcelles. A l'aide de la base des données il a été constaté dans certains cas qu'un petit agriculteur peut doubler son revenu au bout d'un an, c'est à dire après 3 campagnes agricoles.

Le composte enrichi a été bien accueilli par les agriculteurs de la zone du projet. Le nombre de bénéficiaires et le volume de composte produit sont comme suit :

Tableau 1 : Production de compost enrichi

Section Communale	Nombre de bénéficiaires	Volume (m ³)
Platon	42	42
Crête à pins	22	11
Bassin	10	5
Total :	74	58

2.2.2 Aménagement de sources d'eau : Le Comité de développement local de Crête à pins a préparé un projet pour aménager des sources d'eau avec l'appui de l'équipe du projet TCP pour un montant de US\$ 71 000. Ce projet a été approuvé par la Coopération Japonaise et quatre sources d'eau ont été aménagés. Des structures de captage, d'aduction, de stockage et de distribution d'eau (fontaines) font partie de ces aménagements. 5 400 habitants répartis sur 900 ménages de la Section Communale de Crête à pins sont bénéficiaires de ces aménagements.

Compte tenu des résultats obtenus sur la Section Communal de Crête à pins, la Coopération Japonaise a donné son accord de principe pour financer les travaux d'aménagement dans les deux autres Sections Communales : Platon et Bassin. Des propositions de projets seront préparées par lesdites Sections Communales avec l'appui de l'équipe du projet GCP/HAI/016/CAN (deuxième phase du projet GCP/HAI/015/NET).

2.3 SYSTÈME DE CREDIT OPÉRATIONNEL : Trois types de crédit ont été mis en œuvre lors de la première phase du projet GCP/HAI/015/NT : Le Tout Petit Crédit Féminin, le crédit Warranté et crédit « Matching grant ». Des activités de suivi et de consolidation ont été menées pendant l'exécution du TCP/HAI/2904.

Le premier cycle du Tout Petit Crédit Féminin, destiné à des groupes de femmes solidaires désirant mener une activité agricole ou commerciale, a été pratiquement couvert. C'est le type de crédit qui a mieux marché. Des 18 groupements de femmes, soit 126 femmes, 9 (donc 63 femmes) ont couvert le cycle de 18 mois et 5 nouveaux groupements ont commencé un nouveau cycle. Actuellement, il y a 23 groupements de femmes qui bénéficient du Tout Petit Crédit Féminin.

Le Crédit Warranté, destiné à financer le stockage de denrées agricoles (surtout grains de haricots) pour bénéficier du différentiel de prix entre la récolte et la période de soudure, n'a pas encore atteint son niveau maximal, faute des mauvaises récoltes dues principalement aux phénomènes climatiques (irrégularité des pluies pendant les trois dernières campagnes agricoles). Il faudrait deux campagnes agricoles pour continuer la mise en œuvre de ce type de crédit. La petite entreprise d'artisans pour la fabrication des silos métalliques qui s'est formé pendant la première phase du projet GCP/HAI/015/NET a acquis une bonne l'expérience, actuellement elle reçoit des commandes de silos d'autres clients qui viennent des autres communes du Département de l'Artibonite. En même temps qu'elle fournisse les silos, elle donne aussi la formation pour la conservation des grains.

Le crédit « Matching grant » qui est un crédit à effet-levier, a été mise en œuvre avec les 48 agriculteurs test pour l'introduction du système agro-sylvo-pastoral et les résultats sont très satisfaisants. 12 nouveaux agriculteurs ont obtenu un crédit durant la période janvier-septembre 2003. Cependant, il manque étendre la couverture à d'autres agriculteurs sur les trois Sections Communales.

La deuxième phase du projet GCP/HAI/015/NET, avec le financement du Gouvernement du Canada, permettra de consolider les deux derniers types de crédit.

2.4 ORGANISATION DE LA DYNAMIQUE LOCALE DE LA COMMUNE DE MARMELADE : Le Comité Communal de Concertation et de Planification de Marmelade (CCCPM) et les 3 Comités de Développement Locaux (CDL) sont actuellement autonomes, cependant ils ont encore besoins des appuis en formation en gestion, comptabilité de base et formulation/suivi des projets. Ces formations ont été prévues dans le Protocole d'accord signé entre le FAO et le CCCPM et seront réalisées sous la supervision du personnel chargé de la phase II du projet GCP/HAI/015/NET, financé par la Coopération Canadienne.

Le CCCP est un organe d'appui à la prise de décision en matière de planification et de gestion du développement communal. Le CCCP est composé par :

- Les élus locaux : Conseil municipal, CASEC et ASEC
- Les représentants des services déconcentrés de l'état : MARNDR, MPCE, MSPP, MENJS etc.
- La Société civile : représentants de la population, groupes organisés (femmes ou hommes), fédérations, groupes d'entraide (ranpono), ONG

La structure du CCCP est la suivante :

- Un comité d'appui
- 4 commissions techniques : Agriculture, Santé, Education , Infrastructures

Le Plan de Développement Communal (PDC) et les trois Programmes de Développement Local (au niveau de Sections Communales) ont été finalisés pendant la durée du TCP/HAI/2904. Le CCCPM et les CDL comptent désormais avec ces instruments de planification pour travailler à moyen et long terme sur le développement de leur Commune. Par ailleurs, ces instruments de planification serviront de cadre de référence à toute institution nationale et internationale intéressée à donner un appui au CCCPM ou CDL dans le secteur de sa compétence et éviter ainsi de double emploi de ressources.

2.5 FONDS D'APPUI/ROULEMENT ET SEMENCES ET OUTILS : Dans le but de renforcer et consolider le CCCPM et les trois CDL, quatre (4) Protocoles d'accord ont été signés, afin de continuer avec les assemblées et faire des formations en gestion, comptabilité, planification, gouvernance locale et décentralisation.

Dans le cadre du protocole d'accord avec le CCCPM les activités suivantes ont été prévues :

- Organiser des séances de formation pour les membres du CCCPM. Cette formation sera dispensée par des consultants / fonctionnaires des Ministères compétents dans la matière à traiter. Les activités de formation suivantes seront financées avec les fonds du présent Protocole d'accord :
 - Séminaire sur le Processus de la décentralisation : rôle des collectivités territoriales
 - Séminaire sur la gestion de l'environnement : Stratégie Nationale / Plan d'action
 - Cours sur la Planification stratégique
 - Cours de Gestion et comptabilité
- Mise en place d'au moins 3 pépinières dans chaque Section communale y compris le bourg de Marmelade ;
- Lancer la production de 90 000 plantules à croissance rapide adaptées aux conditions agro - écologiques de Marmelade. Ceci en concertation avec l'équipe du PCT et le Bureau Agricole Communal ;
- Planter des arbres dans les sites identifiés par le CCCPM en concertation avec l'équipe du PCT et la population ;
- Distribuer et gérer les outils nécessaires à la réalisation des travaux selon les conditions préalablement établies. Acheter et distribuer les intrants (semences, sachets, etc) selon les conditions préalablement établies ;
- Assurer le suivi et entretien des forêts communales établies ;
- Organiser d'au moins une réunion du Comité d'appui, une réunion tous les deux mois des 4 commissions techniques (agriculture, santé, éducation et infrastructures) et 2 assemblées générales du CCCPM ;

Dans le cadre des protocoles d'accord avec les CDL les activités suivantes ont été prévues:

- Organisation de 6 séances de formation pratique en conservation des sols et gestion durable des ressources et systèmes agricoles pour au moins 80 agriculteurs de chaque section communale.
- Assistance aux agriculteurs dans l'aménagement d'au moins 30 parcelles suivant les propositions techniques discutées et retenues par les CDL, les agriculteurs et l'équipe de projet.
- Au moins 15 contrats avec chaque agriculteur en arrêtant les engagements pour la mise en œuvre des plans d'aménagements respectifs pour leur exploitation agricole.
- Achat et distribution d'intrants agricoles (crédit semences)
- Distribution et gestion des outils nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement
- Lancement des activités de la production de plantules en pépinière
- Appui aux groupements (mixtes et des femmes) pour la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Les CD sont organisés pour fournir les informations aux agriculteurs/trices sur l'approche et la stratégie définie en concertation avec l'équipe du projet, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre des différents types d'appui. Ces appuis sont disponibles à tout agriculteur/trice ; une attention particulière est donnée aux petits agriculteurs.

Dans un premier temps, les agriculteurs bénéficient de l'assistance du CD qui leur fournit la formation technique (Champs écoles), un crédit en semences, une partie des intrants et des outils nécessaires pour l'aménagement de leur première parcelle. Dans un deuxième temps, avec les premières récoltes, cet agriculteur tire les revenus qui peuvent lui servir d'épargne pour obtenir un crédit plus substantielle auprès de la caisse populaire (KEKAM). Tous ces appuis combinés leur permettent d'avoir accès aux moyens de production (terres, outils et intrants agricoles) et aussi d'améliorer leur niveau de vie (amélioration des maisons, accès à l'éducation de leurs enfants, amélioration de la santé, etc.)

En plus, les fonds de roulement mis à la disposition des CD pour les activités génératrice de revenus (petit commerce, transformation des produits agricoles, crédit en semences, etc.) vont leur permettre de former de petites entreprises, telles que des boutiques d'intrants (service de proximité, création d'emploi, etc.), usine de transformation agro – industrielle et autres.

Concernant la formation, elle est organisée selon le sujet à traiter. En général, elle est organisée à l'intention des membres des CD ou aux agriculteurs directement. Elle peut être dispensée par les membres de l'équipe du projet ou par des institutions spécialisées dans un sujet bien précis. Ce sont des formations pour "formateurs de formateurs", afin d'obtenir l'effet multiplicateur. De cette façon les agriculteurs/trices peuvent continuer à diffuser aux agriculteurs voisins les connaissances acquises. Une fois la formation est reçue par l'équipe du projet ou une institution spécialisée, les agriculteurs, à leur tour, organisent des "champs école" sous la forme traditionnelle appelée "konbit". L'agriculteur qui bénéficiera du travail des autres agriculteurs sur sa parcelle où se déroule le cours pratique, fera à manger pour les autres. Des ressources financières sont mises à disposition par le CD à cet effet. Des honoraires pour les "agriculteurs formateurs" sont fixés par le CD ; ils tiennent compte des salaires pratiqués dans la zone. Ces agriculteurs formateurs deviennent, petit à petit, des "techniciens agricoles" reconnus par les agriculteurs et de la zone, le CD et le Bureau Agricole Communale (voir annexe 1 : Schéma No. 3).

Une partie de ces activités ont été amorcée avant la fermeture du PCT et elles continuent dans le cadre du p[rojet] CAN, dont la date effective de lanc[ement] est le 1er novembre 2003. Il faut noter que le PCT/HAI 2904 a assuré l'interphasage entre le PCT/HAI 2904 et le PCT/HAI 016/CAN.

Il a été également donné un appui au BAC à travers le CCCPM en ce moment que le pays traverse une période très difficile, afin de permettre aux agriculteurs de travailler sur le terrain et de faire face aux engagements vis-à-vis les agriculteurs.

Par ailleurs, les actions des CD ont été améliorées. Ces intrants ont servi à créer des fonds de roulement qui sont gérés directement par les CD pour promouvoir les aménagements des parcelles et des ravines. Les intrants suivants ont été distribués :

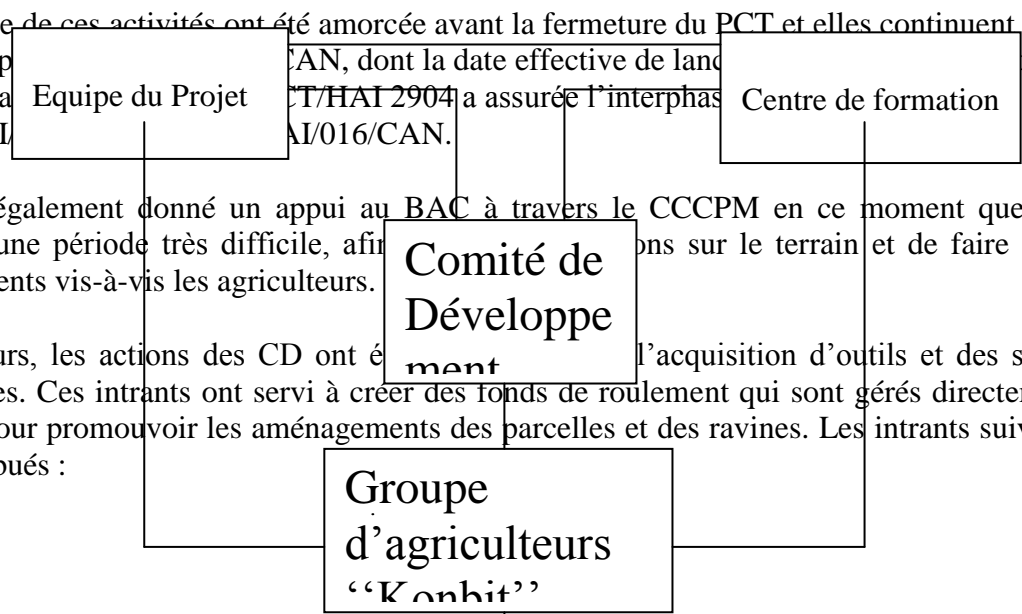


Tableau 2 : Semences distribuées

Description	Nombre de bénéficiaires	Quantité Kg
Pois France	92	92 marmites
Persil	180	20,5
Tomate	18	8,0
Aubergine	100	4,5
Okra	22	5,5
Poireau	70	3,0
Piment	127	30,5
Tyum	20	9,0

Tableau 3 : Outils distribués

Description	Quantité
Barre à mine	15
Pelles	30
Houes	90
Rateaux	15
Brouettes	9
Machettes	90
Masses de 10 lb	6
Massettes de 2 lb	6
Piquois	45

Il faut souligner que tous les bénéficiaires ont aménagé leur parcelle sous la direction des Comités de Développement Local (CD) et l'appui technique de l'équipe du projet.

2.6 PRODUCTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION : Une publication sur la mise en valeur des acquis du projet GCP/HAI/015/NET "Appui a une agriculture durable et à la conservation des eaux et des sols dans les montagnes humides d'Haïti" et une autre sur le projet GCSP/HAI/104/FRA "Assistance au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire" ont été produites. Deux affiches mettant en relief les activités de ces deux projets ont été également produites. Un vidéogramme a été aussi produit pour présenter les résultats du projet GCP/HAI/015/NET. Tout ce matériel a été utilisé à l'occasion de la tenue de l'atelier de Présentation des acquis de ces deux projets (5-6/06/03), ainsi qu'à l'atelier de Présentation de la proposition du Programme de Sécurité Alimentaire et de Gestion des Ressources Naturelles (31/06/03). En annexe 4, est présenté la liste des documents préparés pendant la durée du TCP/HAI/2904.

2.7 REVUE DES ACTIVITES ET ACQUIS DES PROGRAMMES GCSP/HAI/104/FRA, GCP/HAI/015/NET ET D'AUTRES PROJETS SIMILAIRES : Une revue des acquis des projets GCSP/HAI/104/FRA "Assistance au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire" et du projet GCP/HAI/015/NET "Appui a une agriculture durable et à la conservation des eaux et des sols dans les montagnes humides d'Haïti" a été fait, les résultats ont été présentés au cours d'un atelier le 5 juin 2003.

Les leçons tirées du projet GCSP/HA/104/FRA sont les suivantes :

- La responsabilisation et la participation des bénéficiaires a été l'un des principes d'intervention ayant permis d'obtenir des résultats encourageants dans le cadre du projet. La fourniture d'un appui de proximité avec des cadres intermédiaires issus du milieu a aussi facilité la mise en œuvre des différentes actions du projet.
- La création d'associations de producteurs, notamment les irrigants, s'est avérée essentielle pour faciliter la réalisation des différentes activités du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire. Elles constituent en outre des atouts de premier ordre pour la prise en charge de la gestion des infrastructures d'irrigation et d'autres investissements consentis dans le cadre du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire. Ces associations montrent qu'elles sont capables d'assurer une grande partie des tâches qui leur sont confiées : entretien des périmètres, prise d'initiative en terme d'horaire de distribution de l'eau,... Cependant, ces résultats encourageants ne doivent pas masquer la nécessité pour l'Etat d'appuyer ces structures et d'y permettre une existence légale accordée par des textes législatifs spécifiques.
- Là où les associations d'irrigants manquaient d'une complète reconnaissance légale et d'un appui des autorités judiciaires et policières pour prendre toutes les décisions nécessaires à la gestion des systèmes d'irrigation, ils eurent des difficultés à appliquer des sanctions.
- La formation a été une préoccupation majeure du projet. Elle est en venue en appui aux autres activités. Les acquis ne sont cependant pas suffisants pour qu'on puisse envisager l'arrêter des formations ; d'autant plus que les problèmes rencontrés par les bénéficiaires évoluent. La formation doit donc coller à ces évolutions.
- La mise à disposition des bénéficiaires de livrets de formation a grandement facilité l'application et la répliation des formations, multipliant ainsi leur impact sur les autres agriculteurs.
- Les visites d'échanges se sont révélées extrêmement intéressantes et représentent un outil de formation très efficace. Elles ont permis d'avoir des références, de mieux cerner les problèmes liés au fonctionnement des périmètres et des organisations paysannes dans d'autres zones, de partager leurs expériences et d'avoir une attitude plus positive au changement.
- Des données liées aux parcellaires des périmètres irrigués étaient insuffisantes au début du projet pour promouvoir une gestion rationnelle et efficace des infrastructures et de l'eau d'irrigation. L'information parcellaire rendue disponible par le projet constitue un outil de

gestion très utile pour l'amélioration de la gestion de l'eau d'irrigation et la collecte de la redevance à payer par les irrigants.

- L'appui à la mise en place de boutiques communautaires d'intrants agricoles a été une façon efficace d'aider les agriculteurs à résoudre le problème de disponibilité des intrants et d'accroître leur participation aux activités des associations d'irrigants. Cependant, il est essentiel que les interventions du Ministère de l'Agriculture sur les engrais chimiques cessent afin de laisser le secteur privé assurer ce commerce.

Les leçons tirées du projet GCP/HAI/015/NET sont les suivantes :

- La mise en œuvre de l'approche participative a été lente, notamment au début du processus, ce qui s'est traduit par des signes d'impatience au sein de tous les partenaires. Ceci s'explique, dans une large mesure, par l'expérience avec des projets précédents qui ont utilisé l'approche directive. Cependant, les résultats obtenus ont confirmé l'efficacité de la méthode. Cette lenteur dépend aussi de la capacité des acteurs à appréhender les différentes phases du processus.

Les séances d'information et de sensibilisation sont très importantes au démarrage du projet, il faut être persévérant. Tous les acteurs ont compris le bienfait de l'approche et la nécessité de respecter la cadence du processus d'apprentissage en vue de garantir l'appropriation et donc la durabilité de l'action. Cependant, il est nécessaire de lancer quelques activités d'intérêt communautaire demandées pendant le diagnostic participatif. Ceci permettra de maintenir la dynamique participative, dans le cas du projet Marmelade ça été l'aménagement d'une ravine.

- L'équipe du projet a essayé de maintenir une certaine stabilité en travaillant toujours avec un groupe de base avec persévérance, tout en invitant d'autres partenaires à y participer. Ceci a conduit à une appropriation du projet par la communauté, en considérant les techniciens comme des conseillers à leur service plutôt que des maîtres d'œuvre.

La continuité de la participation d'un groupe d'acteurs de base à toutes les phases du processus a permis une attitude cohérente et responsable vis-à-vis de leur développement personnel et de celui de leur zone.

- Au démarrage du projet il y avait une méfiance vis à vis du projet, car il était perçu comme un projet de plus qui venait travailler dans la zone avec l'approche classique dirigiste. Cette situation était très difficile à gérer par l'équipe du projet qui se sentait très mal à l'aise. Les informations disponibles étaient interprétées différemment selon le type d'acteur (agriculteurs, autorités locales, ONG, services étatiques, etc).

La circulation de l'information de façon décentralisée et à tous les niveaux (horizontal et vertical) ainsi qu'une gestion transparente ont été des atouts majeurs ayant permis d'assurer le succès du projet, car les décisions prises en concertation ont été respectées par le projet et ceci a contribué à établir une ambiance de confiance et de crédibilité.

- D'habitude les projets qui ont travaillé ou qui travaillent encore dans le pays, le font de façon sectorielle. Ils travaillent strictement avec l'institution de contrepartie et leur plus

grande préoccupation est d'atteindre leurs objectifs et de produire rapidement des extrants, souvent très limités dans le temps et dans l'espace. Tel était le cas au début de ce projet, mais des réunions de concertation avec tous les partenaires ont été organisées à fin de promouvoir la participation de chaque institution, privée ou de l'Etat, dans le processus de développement de la zone en contribuant avec leur mandat respectif et en évitant ainsi le double emploi des ressources.

L'implication des institutions de l'état et des collectivités territoriales dès le début du processus a contribué à établir la confiance de la communauté et de ces institutions, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources.

- La connaissance globale de la zone du projet était fragmentée au début du projet et l'information cartographique n'était pas suffisante pour connaître l'utilisation actuelle de l'espace et le potentiel de son utilisation.

L'introduction d'outils cartographiques sophistiqués tels que la photographie satellitaire, les cartes informatisées et des Bases des Données qui étaient de l'exclusivité des professionnels et des cadres, ont passé de l'état de mythe à un instrument de planification à la portée et au service des agriculteurs / agricultrices de la zone.

- Le niveau de perception des acteurs sur les différents aspects du développement était très limité et des outils de formation étaient presque inexistantes. La formation adaptée à différents niveaux a été un élément clé du succès.

Les voyages d'étude sont les moyens les plus efficaces pour former les gens du monde rural, ils ont permis aux différents acteurs (agriculteurs, cadres, autorités locales) d'avoir des références qui ont cassé leur sentiment de fatalité (particularité du monde rural haïtien) qui empêche d'avoir une attitude positive au changement.

- La tendance des cadres techniques était de penser en fonction d'un bassin versant, cependant ce concept était trop vague pour les agriculteurs/trices au début du projet. L'introduction de cette dimension spatiale doit se faire progressivement avec l'aménagement des parcelles et le renforcement du concept de bon voisinage.

L'aménagement des parcelles conduit à l'aménagement des bassins versants et pas à l'inverse. Ceci se fait naturellement, en tenant compte de la perception du concept de bon voisinage (facteur socio-culturel).

- Les techniques des systèmes de production ont été décidées en concertation avec les différents acteurs et non imposées. Les techniques de conservation ont été apprises progressivement en tenant compte de leurs moyens et de leur capacité d'acceptation des innovations.

Pour l'introduction des nouvelles techniques ou l'amélioration de celles existantes, l'accent doit être mis non seulement sur les aspects écologiques (protection de leur capital sol, mise en valeur de la fonction de l'arbre, protection de l'environnement en général) mais surtout sur le revenu perçu en termes d'augmentation de la productivité pour les travaux supplémentaires consentis.

- Tout au début du projet la perception du long terme dans l'esprit des agriculteurs et des autorités locales était très vague. Avec l'introduction progressive des éléments de planification stratégique (présent au niveau du plan de développement local, du plan d'aménagement, du plan de financement) leur a permis d'appréhender le concept de développement local à court, à moyen et à long terme, ce qui contribue à assurer la durabilité des actions entreprises.

L'introduction progressive des outils de planification est indispensable dans le but de garantir la prise en charge du développement local et la pérennité de l'action.

- La première version du Plan de Développement Local est souvent très ambitieuse, ce qui risque de ne pas résulter réaliste et de faire perdre l'intérêt de ceux qui ont participé à sa préparation.

L'association du Plan de Développement Local avec le Plan de Financement met les participants/acteurs dans une situation réelle leur permettant de faire face de façon concrète et responsable aux problèmes de développement de la zone, tout en tenant compte des ressources disponibles.

- Souvent, les projets demandent aux populations de faire des actions pour atteindre leurs objectifs, mais ils ne mettent pas suffisamment de ressources à leur disposition pour qu'elles puissent les réaliser avec une certaine autonomie. Ceci est particulièrement crucial dans le cas des projets de protection de l'environnement et des bassins versants des montagnes, où les plus gros bénéficiaires sont pour les populations des plaines et des grandes villes en aval.

La mise à disposition de ressources financières aux Comités de Développement et au CCCP avec une formation sur le tas et un système de suivi adapté, a mis les différents acteurs dans l'obligation de prendre en charge le développement de leur zone.

- Les activités économiques (agricoles dans sa majorité) n'avaient pas un support financier qui les dynamise. On peut proposer des activités, des techniques et des systèmes de production aux agriculteurs, mais il ne faut pas oublier qu'ils n'ont pas toutes les ressources nécessaires pour les réaliser. Il faut donc penser à un système durable d'appui à ces activités, car le système de subvention a un impact ponctuel dans l'espace et dans le temps. Un système de financement adapté au monde rural s'avère donc indispensable pour vraiment le soutenir dans la recherche du développement durable.

Le système de financement mis en place, associé à un plan d'investissement/remboursement ou à un plan d'aménagement de l'exploitation établit en concertation avec les bénéficiaires a contribué au succès du système et à la dynamisation de l'économie de la zone d'intervention du projet. Cependant, le taux d'intérêt de 12% imposé par le MARNDR ne garantit pas la durabilité de l'appui car les fonds mis à disposition par la FAO et par la KEKAM risquent de perdre sa valeur initiale et par conséquent la possibilité de pouvoir servir à d'autres agriculteurs. Il est impératif que la politique et dispositions concernant le taux d'intérêt des crédits soit émises par le Ministère des Finances, afin d'harmoniser les taux d'intérêt à pratiquer dans le pays.

- Pendant les premiers 18 mois, les actions entreprises par le projet pour faire face aux problèmes de sa zone d'intervention étaient pertinentes mais elles étaient fragmentées et dispersées. Il fallait donc penser à les intégrer de façon systématique dans un modèle de développement à travers des plans de développement locaux (par section communale) et d'un plan de développement communal.

Un modèle de développement technico-socio-économique et de gouvernance locale a été testé à Marmelade et a donné des résultats satisfaisants qui méritent d'être reproduits dans d'autres communes en vue de contribuer à la volonté du gouvernement de faire avancer sa politique de décentralisation et de développement local.

Par ailleurs, une revue des activités a été réalisée par l'Université de Sherbrooke sur demande de la Coopération Canadienne, les résultats ont été présentés au cours d'un atelier qui a eu lieu du 25 au 28 juin 2003 à Montruis. Ce rapport met en évidence les aspects de renforcement des institutions locales en vue d'un développement local basé évidemment sur l'activité principale du monde rural qui n'est autre que l'agriculture dans le cas spécifique de Haïti. A continuation il est présenté la synthèse des principales conclusions de leur rapport :

« L'expérience de la FAO mérite l'attention qu'on lui porte. D'une expérience sectorielle d'agriculture durable, le projet est devenu assez global. Pour avoir une idée de cette intégration, il aurait fallu avoir le contenu du plan communal. Mais, nous croyons qu'il s'agit d'un début de développement local endogène. Le plan communal est le résultat de deux phases importantes : le diagnostic local et la phase de planification participative. Il reste maintenant à opérationnaliser le plan. Voici quelques caractéristiques du projet en fonction des indications de Stöhr (1990) bonifiées par nos analyses.

- L'origine de l'initiative est exogène en raison de la présence de la FAO qui a servi de bougie d'allumage pour la gestion du changement.
- Les ressources sont locales, sauf les ressources financières. On a travaillé sur les problèmes de la commune et des sections communales.
- La gestion est actuellement exogène avec la cellule d'appui de la FAO, mais les CD et le 3KPM permettront éventuellement (à espérer) de prendre la relève.
- La population locale est bénéficiaire. Il y en a qui en bénéficie plus que d'autres. Indirectement, via l'influence de l'expérience sur le niveau national, il se pourrait que les effets soient plus larges.
- Les objectifs de développement sont assez globaux via le plan de développement communal.
- La durée de l'expérience est assez classique dans les façons de faire des agences de développement.

- Le niveau de l'action est instrumental, c'est-à-dire en fonction du découpage territorial, mais la prise en compte de la section communale comme échelle d'action est intéressante car c'est une échelle proche de la population. Il ne faut pourtant pas généraliser car le territoire haïtien n'est pas homogène.

Cette expérience est donc une expérience pilote. En fonction du développement local, nous résumons sa richesse en ces points suivants.

1. Une période de diagnostic qui a vu une certaine frustration de la population, mais l'équipe de gestion a tenu bon. Cette période a contribué à déconstruire les préjugés de part et d'autre.
2. Une méthodologie basée sur la gestion participative qui est maintenant saluée par la population. L'animation est un processus important.
3. La prise en compte du cadre structurel existant avec une intention de l'influencer empiriquement. L'implication des ressources du MARNDR via le BAC, même si cela fait partie des opérations courantes de la FAO en tant qu'institution, permet de constater que les agences ne peuvent œuvrer en autarcie. Il faut profiter des ressources disponibles.
4. Les instances associatives sont perçues comme légitimes et l'intégration des élus a été ici essentielle car ils portent maintenant un projet d'intérêt commun. Il y a eu une responsabilisation des élus.
5. La stratégie de formation par mimétisme est originale. Les voyages de formation sont aussi très structurants sur l'esprit des participants.
6. La stratégie de financement des initiatives locales s'appuie sur une structure existante (KEKAM). Le projet a montré l'importance d'avoir un fonds dédié aux initiatives locales qui soit extérieur aux opérations.
7. Le risque de confier la gestion financière a permis de consolider la confiance mutuelle, mais il faut des préalables. En ce sens, la formation est incontournable.
8. Activités productives qui visent l'accroissement des revenus.
9. Il y a eu un effort de concertation sur le terrain notamment via le 3KPM.
10. La culture locale n'a pas fait partie de l'analyse initiale, mais la gestion participative a permis d'être en cohérence avec la population.
11. Il n'y a pas d'incitatif salarial, mais l'expérience a démontré que ceux qui ont participé activement ont bénéficié des apports intangibles de la FAO.

Les résultats sont jusqu'à maintenant appréciables. Il est difficile qu'un projet réponde aux plus gros besoins d'une population. Le projet peut le faire selon ses limites. Comme le dit un interlocuteur : "c'est un projet de 3.5 millions sur 7 ans. Quand on retire les coûts administratifs,

la mobilisation, la formation, il lui reste très peu pour répondre aux besoins des populations”. Le projet a aussi rencontré des difficultés et d’importants défis sont en vue. Nous pouvons mentionner les éléments suivants :

- Parmi les obstacles, mentionnons : contexte au départ était très politisé, peu de participation des associations; scepticisme au départ : “peu de gens croyaient que le projet allait faire des actions concrètes, ils avaient surnommé le projet de projet-diagnostic”; réticence des autorités locales à intégrer le processus de diagnostic; aversion de leaders envers le projet qui voulait “démocratiser” l’accès à la formation, l’information.
- Les instances associatives sont encore fragiles. Par exemple, le 3KPM a un rôle important à jouer au sein de Marmelade, mais n’est pas encore tout à fait opérationnel : “mais elle contribue à rendre les collectivités territoriales beaucoup plus efficaces”.
- La phase de diagnostic bien que nécessaire est difficile à conjuguer avec la mentalité d’assistance : “En entrant dans une zone, il faut faire face à une mentalité d’assistés qui résulte des approches différentes (dirigistes) des intervenants qui se sont succédés sur le terrain. Cela prend du temps à faire comprendre l’approche participative et renverser la balance. L’analphabétisme est aussi un frein au développement des capacités”.
- On mentionne qu’avec le recul, il aurait peut-être fallu aller plus vite pour le diagnostic. Mais, même si on avait voulu aller plus vite, il y avait beaucoup de choses à faire. Le projet agit sur 26 localités. Il y avait aussi le recensement à faire. Ceci est relié à l’étiquette des agences de développement. Pendiassou n’a pas la même pression. L’approche participative semble être nouvelle : “nous n’avions pas non plus les moyens financiers pour entreprendre des actions concrètes comme demandées par la population. Il aurait été possible de les mener parallèlement au processus de diagnostic. Ceci aurait été nécessaire pour stimuler les partenaires. Il est aussi important que les fonds arrivent rapidement après les diagnostics pour ne pas les décourager”.
- Enfin au niveau du pouvoir d’influence à l’échelle nationale, il y a un processus politique important. C’est une leçon importante pour les agences de développement qui aurait la volonté d’influencer des cadres nationaux. La cellule d’appui a fait ce qu’elle pouvait au niveau de la délégation départementale de l’Artibonite (cellule de coordination de plusieurs ministères) et au niveau des directions départementales des différents ministères impliqués :

“Il aurait été nécessaire d’avoir une structure/entité pour faire le lobbying auprès du parlement et des instances gouvernementales pour faire avancer le processus de décentralisation. Nous sommes au niveau micro trop avancé par rapport au niveau macro. Les statuts de 3KPM ne peuvent pas encore s’arrimer à quelque chose de concret qui serait les assemblées communales qui n’existent pas encore”.

Les données discursives indiquent une appréciation quasi-unanime de l'expérience de la FAO par la population. Aux dires de l'équipe de projet, c'est un projet d'espoir, un projet qui donne le pouvoir de décider à la population. C'est un projet de dignité et de confiance réciproque. Le projet vise essentiellement à déclencher un processus de développement.

Il est vrai que Marmelade, à part la dégradation de l'environnement, est un terreau plus fertile qu'ailleurs. Il n'empêche que la FAO a mené une approche participative a qui vu se transformer un projet sectoriel en un plan de développement local assez global si l'on se fie aux discours des gens. Il est toujours difficile de changer les comportements : «le développement est un processus extrêmement lent» disait un personnel du projet. La méthodologie de la FAO montre qu'il est possible de faire autrement. Il existe des défis, mais nous avons appris des éléments structurants qui aident à la conceptualisation du modèle souple de développement local. » »

Il Est important à mentionner que cette évaluation a permis à la Coopération Canadienne d'approuver le financement de la phase II du projet GCP/HAI/015/NET.

2.8 PROPOSITION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : Le principal potentiel du pays réside dans le dynamisme et la capacité d'adaptation du monde rural qui a survécu et produit une partie de l'approvisionnement du pays. Il existe maintenant, grâce aux interventions récentes de la FAO et d'autres bailleurs, des référentiels techniques concernant l'aménagement participatif des bassins versants et l'intensification des cultures en plaines irriguées. La mise en place des collectivités territoriales au niveau section communale et commune et leur attribution de responsabilités pour la gestion des ressources naturelles permettent la gestion décentralisée des terroirs par les populations elles-mêmes.

Un document de projet a été préparé et présentée au gouvernement d'Haiti et aux institutions nationales ainsi qu'aux donateurs / bailleurs de fonds. Quatorze spécialistes dans des différents domaines ont participé à la formulation de ce Projet.

L'objectif général du programme vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et à la gestion durable des ressources naturelles. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par les collectivités territoriales et les groupements d'exploitants ;
- ii) l'augmentation et la valorisation des productions en milieu rural ;
- iii) la prise en compte des groupes vulnérables.

Pour une première phase d'interventions du programme, la sélection des communes a été faite sur la base du critère de proximité par rapport aux interventions antérieures de la FAO afin de bénéficier de l'impact des actions réalisées. C'est ainsi que les communes de Plaisance et Limbé (Département du nord), de Verrettes (Département de l'Artibonite) et de Torbeck (Département du Sud) ont été retenues. Une cinquième commune, Belle Anse (Département du Sud est) a été ajoutée car elle possède un dynamisme et un potentiel importants et a bénéficié de peu de projets.

Les principales activités sur une durée de 4 années seront les suivantes :

- i) renforcement des capacités locales
 - élaboration des PDL et mise en place des comités de développement
 - appui aux groupements d'usagers et de producteurs, aux caisses d'épargne et de crédit
 - gestion de l'information
- ii) gestion, intensification et diversification des systèmes de production et des ressources naturelles
 - formation des agriculteurs innovateurs
 - aménagement des parcelles cultivées en versant
 - intensification et diversification des cultures de plaines et de versants
- iii) appui aux groupes vulnérables (écoles, centres de santé, jeunes, horticulture urbaine pour les femmes)
- iv) cellule de coordination

Le coût de la première phase du programme se monte à 10 millions de dollars des EU. Le Canada, l'Italie, le Japon, la Banque mondiale ont montré de l'intérêt à participer au financement de ce programme.

Volet	Millions de dollars EU
A--Renforcement des capacités locales	2,10
B—Gestion des R.N., intensification	2,80
C--Groupes vulnérables	2,10
D—Appuis Techniques	3,00
Total	10,00

La gestion des interventions sera assurée au niveau communal par l'équipe renforcée de l'agronome de commune; le plus gros du travail sera de la responsabilité des comités de développement et des groupements et associations d'usagers. Une petite cellule centrale comprenant des spécialistes nationaux et un expert international FAO organisera et supervisera le travail des équipes communales.

Les donateurs potentiels à ce partenariat identifiés jusqu'à présent au cours de la formulation de programme sont : L'Italie (US\$ 2 millions), le Canada (US\$ 2 millions), la Banque Mondiale (US\$ 1 million). D'autres partenaires potentiels sont : le FIDA, l'Espagne, la France et le Japon.

2.9 CONCLUSIONS :

Les objectifs globales du projet du Programme de Coopération Technique de la FAO ont été atteints : 1) Repondre à la requête du Gouvernement pour capitaliser les expériences référentielles concernant l'aménagement participatif des bassins versants du projet GCP/HAI/015/NET et l'intensification des cultures en plaines irriguées du projet GCSP/HAI/104/FRA ; 2) Appuyer le Gouvernement de Haïti dans la recherche de fonds pour financer la deuxième phase ; 3) Assurer la continuité entre la première et la deuxième phase du projet GCP/HAI/015/NET, qui est devenu maintenant le projet GCP/HAI/016/CAN ; 4) Appuyer aux populations vulnérables dans leur lutte contre la pauvreté ; 5) Renforcer les institutions pour assurer la durabilité : le MARNDR à travers son Bureau Agricole Communale et les Collectivités locales à travers le Comité Communal de Concertation et Planification de Marmelade.

Les objectifs spécifiques ont été atteints au cours de la durée de vie du projet, à travers les activités prévues dans le document de projet :

- Une équipe nationale a été formée et elle prend ses responsabilités progressivement. Les trois cadres ont les atouts pour faire face progressivement aux activités d'aménagement, de production végétal, de crédit, de bases des données et de suivi-évaluation. Les deux techniciens et les six animateurs (dont trois animatrices) eux-aussi sont bien outillés pour accompagner les agriculteurs/trices à travers des techniques agricoles, de conservation des sols, de communication/animation et de transfert de technologie. Cependant il est souhaitable de faire un test de répliquabilité dans une zone voisine afin de leur donner l'opportunité de consolider leurs expériences dans les différents domaines de la mise en œuvre du projet. Ceci en vue d'étendre l'expérience dans d'autres zones du pays. La Commune de Marmelade serait considérée comme la référence pour servir de "projet phare", appelé ainsi par la Coopération Canadienne. C'est là qui pourraient être formés d'autres cadres, techniciens et animateurs, ainsi que les organisations telles que les Comités de Développement Locaux et les Caisses Populaires d'Épargne et Crédit.
- L'expérience sur les aménagements agro-sylvo-pastorales a été bien maîtrisée. Elle contribue de façon significative à protection de l'environnement tout en améliorant les revenus des agriculteurs/trices. Plus de 400 parcelles ont été complétées/consolidées et 161 ont été aménagées pendant la durée de vie du TCP. Pour y arriver, ils ont installé d'abord des haies vives avec des herbes fourragères (herbe éléphant), ceci pour lutter contre l'érosion (formation de terrasses progressives) et apporter du fourrage. Ces haies vives sont renforcées avec des arbres, des légumineuses de préférence pour la fixation d'azote, des arbres fruitiers (ananas, canne à sucre). Les agriculteurs intéressés construisent des compostières pour l'entreposage du fumier, qui est déposé sur les terrasses progressives pour augmenter leur fertilité. Les agriculteurs ont choisi l'élevage bovin et caprin à la corde.

- Le système de crédit est opérationnel. Il avait démarré progressivement au cours de la première phase du projet GCP/HAI/015/NET, tout d'abord avec le Tout Petit Crédit Féminin, ensuite avec le crédit Matching grant et le crédit Warranté. Actuellement, avec l'appui du TCP/HAI/2904 les activités liées au crédit ont repris et d'autres agriculteurs ont en bénéficié. L'informatisation du système de crédit au niveau du projet et au niveau de la Caisse d'Epargne et de Crédit de Marmelade (KEKAM) mis en place par le TCP/HAI/2904, a contribué à une amélioration de la gestion et offrir un service plus rapide et de meilleure qualité.
- Actuellement il est constaté une meilleure organisation de la dynamique locale de la commune de Marmelade : Le Comité Communal de Concertation et de Planification de Marmelade (CCCPM) et les 3 Comités de Développement Locaux (CDL) sont actuellement autonomes. Un Plan de Développement Communal et trois Programmes de Développement Local (un par Section Communal) ont été finalisés pendant la durée de vie du TCP/HAI/2904. Ces Plan et Prgrammes de Développement sont actuellement en exécution. Le Comité de Développement Local de Crête à pins a soumis un projet sur l'aménagement de sources auprès la Coopération Japonaise qui a donné son approbation et le projet est actuellement en cours d'exécution. Le Comité Communal de Concertation et de Planification de Marmelade a préparé un projet pour le secteur éducation avec l'appui de l'équipe du TCP/HAI/2904. Ce projet a été soumis à la Coopération Canadienne, qui a déjà approuvé la version préliminaire.

Dans le but de renforcer les actions des CDL dans leurs activités d'aménagement des parcelles, une acquisition d'outils et des semences améliorées a été faite par le TCP/HAI/2904. Ce matériel à servi à augmenter le volume des fonds de roulement déjà mis en place par les propres CDL, étant donné l'augmentation du nombre d'agriculteurs/trices qui veulent aménager leurs parcelles, après avoir observé les résultats des 48 agriculteurs test.

- Une revue des activités et acquis du programme GCP/HAI/015/NET et d'autres projets similaires a été faite. Les conclusions ont été très encourageantes. Le projet est considéré comme une expérience pilote de planification participative de développement local. Il offre en exemple aux décideurs pour qu'ils puissent alimenter leurs réflexions qui doivent les conduire à la définition d'une législation appropriée à ces structures d'appui (que sont le CCCPM et les CD, mais pas de manière exclusive). Ce développement local n'est faisable qu'avec une gestion et une planification locale. Ce qu'il a été fait à date, c'est d'orienter les structures décentralisées, le CCCPM et les CD ont préparé leur plan de développement dont l'équipe du projet appui la mise en œuvre de deux manières. D'une part en les aidant à élaborer des projets et d'autre part, en les canalisant vers des bailleurs de fonds.
- Finalement, une proposition d'un "Partenariat pour un Programme national de sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles" a été élaboré sur base des résultats des projets : GCSP/HAI/104/FRA "Assistance au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire" et GCP/HAI/015/NET "Promotion de l'agriculture durable et de la conservation des sols et des eaux dans les montagnes humides d'Haïti (Région de Marmelade)". Ce document de projet a été remis, pour avis et approbation, au Gouvernement d'Haïti, après quoi il pourrait être proposé aux différentes partenaires de la Coopération internationale pour son financement.

3. RECOMMANDIONS

Le projet a permis assurer l'interphase entre les projets GCP/HAI/015/NET et GCP/HAI/016/CAN. Après 10 mois d'activités du PCT/HAI/2904, il est recommandé ce qui suit :

- 3.1 Continuer à soutenir les noyaux des équipes nationaux des projets GCSP/HAI/104/FRA et GCP/HAI/015/NET, car il y a eu un grand investissement en formation et ils ont acquis une bonne expérience qu'il faut capitaliser dans la mise en œuvre du futur projet "Partenariat pour un Programme national de sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles" ou d'autres Programmes/projets".
- 3.2 Continuer avec l'approche systèmes de production en les diversifiant. Le système agro-sylvo-pastoral promu par le projet a permis la recapitalisation des agriculteurs. Cela implique la restauration des sols et la reconstitution de la couverture végétale au niveau de l'exploitation en associant des techniques de reboisement, de conservation et de production. En effet, la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la productivité sont étroitement liées ; les actions doivent être menées conjointement au niveau de la parcelle et du sous bassin versant selon les besoins de l'exploitant. L'effort porte également sur les arbres forestiers, fruitiers et fourragers en bordure des parcelles, dans les ravines et les espaces communaux. La recapitalisation comporte la fourniture d'équipement et d'outils ainsi que des intrants à l'exploitant à travers la constitution de boutiques d'intrants.
- 3.3 L'approche participative et l'aménagement intégré des micro-bassins versants sont les stratégies qui ont permis d'obtenir des résultats très encourageants de la première phase du projet GCP/HAI/015/NET et PCT/HAI/9004. Cependant, la mise en œuvre est lente et fastidieuse, mais adaptée au monde rural, il est donc important et nécessaire que tous les partenaires acceptent cette lenteur. Par conséquent, il est recommandé d'étendre ces approches à d'autres communes.
- 3.4 Continuer l'appui au CCCPM et aux CD, car ces structures organisationnelles sont très récentes. Il est encore nécessaire d'un suivi de ces structures pour garantir leur consolidation, autrement les acquis pourraient se perdre, ce qui serait très dommage, d'autant plus qu'il n'existe pas encore un dispositif légal qui les reconnaissent. Cette consolidation devrait se faire au cours du projet GCP/HAI/016/CAN (deuxième phase du projet GCP/HAI/015/NET).
- 3.5 La mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) et les Programmes de Développement Local (PDL) nécessitent encore d'un appui, afin de donner aux responsables des formations pratiques complémentaires en gestion, comptabilité, formulation, exécution et suivi-évaluation des projets.
- 3.6 Suite au premier cycle du système de crédit lancé par le projet GCP/HAI/015/NET, il est recommandé d'augmenter le fonds de garantie afin de servir à un plus grand nombre de bénéficiaires. Cependant, il faudrait revoir le taux d'intérêt pratiqué à présent sous les

instructions du MARNDR, afin d'éviter une décapitalisation de la ressource financière mis à disposition à cet fin.

- 3.7 Renforcer le Système d'Information et Base de Données, en renouvelant les supports informatiques, aussi bien en matériel que en logiciel. Il est également recommandé de renforcer les responsables de cette Unité du BAC avec des formations plus poussées.
- 3.8 Étendre à d'autres communes du pays le modèle de développement rural qui a été expérimenté à Marmelade. Il répond de façon concrète à quatre (sur dix) axes stratégiques prioritaires du Bilan Commun de Pays : 1) gouvernance locale, 2) lutte contre la pauvreté, 3) développement rural durable et sécurité alimentaire et 4) protection/valorisation des ressources de l'environnement et utilisation durable de l'espace.
- 3.9 Faire le suivi de l'atelier organisé à l'intention des bailleurs de fonds et des donateurs le 31-06-03, afin de les convaincre à financer le montant total du "Partenariat pour un Programme de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles". Cela permettra de capitaliser les acquis des projets de la FAO GCSP/HAI/104/FRA, GCP/HAI/015/NET et PCT/HAI/2904 et appuyer le développement du pays qui traverse une grave crise, dont l'impact se fait sentir avec beaucoup plus d'intensité sur la population des zone rurales. Ce programme devrait tenir compte de la stratégie retenue par la mission de formulation basé sur les éléments suivants :
 - l'approche systèmes de production en intégrant le producteur dès le début de l'adoption de l'innovation permet la participation et l'implication des agriculteurs ;
 - la gestion des ressources naturelles constitue un élément de l'amélioration de la productivité agricole ; il n'est pas possible de dissocier la recapitalisation du milieu naturel de celle des ressources naturelles ;
 - le cadre des sections communales et des communes permet de mobiliser les solidarités existantes sur de petits espaces ; il se traduit par l'élaboration avec les populations de plans de développement locaux (PDL) ;
 - la nécessité de recapitalisation c'est-à-dire la restauration des sols, la reconstitution du couvert végétal, la fourniture d'outils agricoles, la réhabilitation de l'infrastructure rurale ;
 - la prise en compte des groupes vulnérables.

Annexe 1

Schéma No. 1 : Proposition d'organigramme pour de nouveaux sites.

Schéma No. 2 : Mise en œuvre des aménagements

Schéma No. 3 : Mise en œuvre de la formation

Annexe 2

LISTE DU PERSONNEL DU PROJET

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Date d'arrivée</u>	<u>Date de départ</u>
<u>Personnel International</u>			
a) <u>Fonctionnaires de la FAO</u>			
Parviz Koohafkan	Chef de service AGLL	28/06/03	12/07/03
Jean Bonnal	Spécialiste en Approche participative et renforcement institutionnel	04/06/03	30/06/03
Sally Bunning	Spécialiste en gestion des ressources eau et sols	01/06/03	30/06/03
Géraud Servin	Spécialiste en gestion de l'information	16/06/03	30/06/03
b) <u>Consultants</u>			
Eduardo Seminario	Consultant Principal	19.01.2003	28.03.2003
		19.04.2003	05.08.2003
Jaime Almenara	Consultant en Communication	10.03.2003	17.05.2003
Marc Huertas	Chef de formulation de projets	01.06.2003	31.07.2003
Charles Lilin	Consultant en Gestion des Ressources naturelles	01.06.2003	10.07.2003
Amiata Mbaye	Consultant en Horticulture urbaine et péri-urbaine	08.06.2003	05.07.2003
Boureima Sawadogo	Consultant en systèmes de Crédit	08.06.2003	05.07.2003
c) <u>Volontaires</u>			
David Herhart	Volontaire pour le progrès (AFVP) : Suivi-évaluation	05.08.2003	31.12.2003
Elise Mooyset	Volontaire pour le progrès (AFVP) : Crédit rural	05.08.2003	31.12.2003
<u>Personnel national</u>			
a) <u>Consultants</u>			
Myrta Eustache	Experte en Approche	13.01.2003	06.06.2003

Philippe Mathieu	participative Expert en Systèmes de production	10.03.2003	10.05.2003
Guito Régis	Expert en Aménagement des Bassins versants	05.05.2003	16.06.2003
Raoul Pierre-Louis	Expert en analyse participative des contraintes et des potentialités en matière de sécurité alimentaire	15.05.2003	14.07.2003

b) Personnel de contre-
partie

Pierre Antoine Louis	Directeur national	02.01.2003	31.10.2003
Wesline Pierre	Agronome / production végétale	02.01.2003	31.10.2003
Oloferne Edouard	Agronome / Conservation des sols	02.01.2003	31.10.2003
Nicolas Piervil	Agronome / SIG–Base de Données	02.01.2003	31.10.2003
Marie Lourdes Blaise	Animatrice	02.01.2003	31.10.2003
Adonne Saillant	Animatrice	02.01.2003	31.10.2003
Elita Petit Frere	Animatrice	02.01.2003	31.10.2003
Exirus Pariot	Animateur	02.01.2003	31.10.2003
Linné Deplat	Animateur	02.01.2003	31.10.2003
Amitès Exilorme	Animateur	02.01.2003	31.10.2003
Junior Alexandre	Technicien agricole Animateur	02.01.2003	31.10.2003

Annexe 3

FORMATION

<u>Type</u>	<u>Objet de la formation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Nombre de participants</u>
Atelier	Le rôle et la place de la gestion de l'information et les supports de communication dans le processus de développement d'une approche participative	Marmelade	21-25/04/03	20 personnes : Autorités locales, leaders paysans, membres du CCCPM, animateurs et cadres du BAC.
Atelier	Présentation des acquis des projets PSSA GCSP/HAI/014/FRA et GCP/HAI/015/NET	Port au Prince	5-6/06/03	55 personnes: Fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, Représentants des différentes Coopérations internationales accréditées en Haïti, autorités locales, ONG.
Atelier	Présentation de la proposition du Programme de Sécurité Alimentaire et de Gestion des Ressources Naturelles	Port au Prince	31/06/03	55 personnes: Fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, Représentants des différentes Coopérations internationales accréditées en Haïti, autorités locales, ONG.
Atelier	Développement local et Décentralisation	Montruis (Haïti)	25-28/06/03	15 personnes : personnel des projets GCSP/HAI/014/FRA et GCP/HAI/015/NET.
Cours	Greffage des citrus	Camp Perin (Haïti)	22-27/08/03	15 personnes : agriculteurs de la zone du TCP/HAI/2904 et personnel de contrepartie de ce projet .

Annexe 4

LISTE DES DOCUMENTS PREPARES AU COURS DU PROJET

- 1.- Le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) en Haïti : Une expérience aux résultats encourageants. Jaime Almenara et l'Equipe du projet TCP/HAI/2904. Juin 2003.
- 2.- Agriculture durable et développement local : Expérience de la Commune de Marmelade. Jaime Almenara et l'Equipe du projet TCP/HAI/2904. Juin 2003.
- 3.- Partenariat pour un Programme national de sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles. Marc Huertas et l'Equipe de formulation FAO. Juin 2003.
- 4.- Rapport de mission sur La gestion des ressources naturelles et l'agriculture durable. Parviz Koohafkhan. Juillet 2003.
- 5.- Rapport de mission sur L'Approche participative et le renforcement institutionnel. Jean Bonnal. Juillet 2003.
- 6.- Rapport de mission sur Les aspects sociaux de la gestion des ressources naturelles. Sally Bunning. Juillet 2003.
- 7.- Rapport de mission sur la Gestion des ressources naturelles et les outils d'analyse et d'information. Charles Lilin. Juillet 2003.
- 8.- Rapport de mission sur La gestion de l'information. Géraud Servin. Juillet 2003.
- 9.- Rapport de mission sur L'horticulture urbaine et péri-urbaine. Amiata Mbaye. Juillet 2003.
- 10.- Rapport de mission sur Les systèmes de crédit. Boureima Sawadogo. Juillet 2003.
- 11.- Rapport de mission sur L'évaluation des stratégies d'aménagement des bassins versants en Haïti. Guito Régis. Juillet 2003.
- 12.- Rapport de mission sur Les systèmes de production agricole en Haïti. Philippe Mathieu. Juillet 2003.
- 13.- Rapport de mission sur Les contraintes et des potentialités en matière de sécurité alimentaire en Haïti. Raoul Pierre-Louis. Juillet 2003.

- 14.- Rapport de mission : Supports de communication pour les projets GCSP/HAI/014/FRA et GCP/HAI/015/NET. Jaime Almenara. Mai 2003.
 - 15.- Affiche sur les résultats du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) en Haïti. Jaime Almenara et l'Equipe du projet GCSP/HAI/014/FRA. Juin 2003.
 - 16.- Affiche sur les résultats du Projet “Promotion de l’agriculture durable et de la conservation des sols et des eaux dans les montagnes humides d’Haïti (Région de Marmelade)”. Jaime Almenara et l'Equipe du projet TCP/HAI/2904. Juin 2003.
 - 17.- Vidéo sur les acquis du Projet “Promotion de l’agriculture durable et de la conservation des sols et des eaux dans les montagnes humides d’Haïti (Région de Marmelade)”. Jaime Almenara et l'Equipe du projet TCP/HAI/2904. Juin 2003.
-